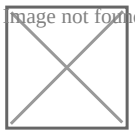

Famille accompagnante - visa visiteur - sécurité sociale

Par **Hamid31**, le **02/08/2016** à **18:16**

Je rentre avec ma famille en France avec un titre de séjour salarié, ma femme et mes 2 enfants mineur vont bénéficié de la procédure famille accompagnante.

ma femme recevra une titre de séjour d'un an mention visiteur ce qui ne lui donne pas le droit de travailler.
je dois présenter une demande de regroupement familiale sur place après 18 mois de

en sachant qu'elle a déjà eu en 2013 un numéro de sécurité sociale en France et un titre de séjour vie privé et famille expiré en 2014.

Avec le titre de séjour visiteur, Est-ce que elle a le droit à la sécurité sociale avec la mienne en qualité ayant-droit ? est ce que mes enfants auront le droit aussi comme ayant-droit?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés